

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 5 Novembre 2021

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Rosaria SWIADEK, Séverine PASTORE, Christelle GUILLEMINOT, Marion ALEXANDRE et Agnès GRILLOT
MM. Patrice LARONZE, Patrick JURY, Loïc GARNIER, Benjamin LEDOUX, Aimé MAIERON, Stéphane GIRARD, Patrick CAMUS, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE a donné pouvoir à M. Gérard DURAND

Secrétaire : Mme Agnès GRILLOT

La séance du Conseil débute par une minute de silence en mémoire à Jacques de MASIN, décédé le 12 octobre dernier, élu pendant 31 années sur notre commune.

Nos pensées vont à sa famille.

1- Aide financière pour la Cantine Scolaire (départ en retraite de la cantinière)

Suite au Conseil du 20 novembre 2020 où nous avons validé le versement d'une aide de 4 000 €, attribuée à l'Association de la Cantine pour pallier au départ en retraite d'Odile GIEN, qui est remplacée par Céline SAMSON, les membres Conseil, présents ou représentés, autorisent à l'unanimité la signature des documents pour permettre l'attribution de cette aide financière.

2 - Compte Financier Unique : signature d'une convention avec l'État

Faisant suite à l'adoption de la nomenclature M57 lors de notre dernier Conseil, la candidature de notre Commune pour l'expérimentation du CFU ayant été retenue, les membres du Conseil présents ou représentés acceptent de signer la convention avec l'État.

En effet actuellement, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif sont établis respectivement et approuvés par délibération. Ils seront donc remplacés par un document unique le plus riche possible en informations dans le but de simplification et de transparence.

3 - Proposition de nommer notre école « Jacques de MASIN »

Nous avons demandé avis auprès de la famille de Jacques de MASIN, qui a été très touchée par cette attention qu'elle accepte bien volontiers.

Plusieurs propositions :

- Groupe Scolaire Jacques de MASIN
- École Jacques de MASIN
- École Primaire Maternelle Jacques de MASIN

Après réflexion, les membres du Conseil présents ou représentés décident à l'unanimité de nommer notre école : « Groupe Scolaire Jacques de MASIN »

L'ensemble du Conseil valide également l'application d'une plaque commémorative.

4 - Informations et questions diverses :

➤ Cérémonie du 11 Novembre

Nous avons été informés par M. LAFAY que le groupe des BANDALOUS ne pourrait pas jouer à Saint Pierre de Varennes cette année.

Il a donc été prévu avec Mme Nathalie RAMALHO, directrice de l'école, M. Rafaël MONTEIRO et Mme Agnès GRILLOT d'organiser une lecture d'un texte et un chant par un groupe d'enfants de notre école.

Rendez-vous place de l'Église à 10h. Une collation est prévue ensuite au Rendez-Vous Varennois.

➤ Groupement de commande pour le Transport Scolaire

Il s'avère que des doutes sont apparus sur la continuité de ce projet car certaines communes, pour des raisons diverses, ne souhaitent plus s'engager avec le groupement.

A la dernière réunion, M. le Maire a précisé que nous concernant, nous resterions dans la course à la condition qu'au moins 4 communes participent au groupement.

Aux dernières informations, il y aurait notre commune, Le Breuil, Ciry le noble, St Bérain sous Sanvignes et viendraient peut-être s'ajouter St Sernin du Bois et St Vallier.

Le but à ce jour serait d'avoir avant tout un contrat mieux rédigé, plus pointu, établi par la CUCM.

Le marché ne pourra être composé que d'un lot par commune, il est proposé de faire un marché unique qui intégrera tous les circuits.

Ce sont les annexes qui préciseront le besoin de chaque commune. (Établissement à desservir, nombres d'élèves, détail du circuit, etc.).

Il n'est pas certain que les prix obtenus soient plus intéressants, surtout en cette période de hausse importante des carburants, mais la CUCM, qui sera chargée de l'analyse des offres, pourra vérifier les enchainements de véhicules et s'assurer que notre commune ne paie pas les kilomètres déjà facturés par la CUCM.

Normalement une délibération sera à prendre sur ce groupement en décembre.

➤ Micro-crèche

Tous les documents concernant les secteurs de raccordements EP EU SYDESL ont été signés.

M. CORTAMBERT, instructeur des autorisations d'urbanisme de la CUCM, nous a informés que le permis devrait être délivré sur le premier trimestre 2022.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 10 Décembre 20 h 30.